

## Brevets

---

L'innovation est plus que jamais essentielle dans le développement des entreprises, et les produits ou procédés brevetés permettent de protéger efficacement les innovations techniques.

Reconnu à la fois par une pratique constante du contentieux de la contrefaçon et de ses procédures spécifiques, et par la connaissance des juridictions spécialisées, JP Karsenty dispose d'une expérience reconnue en droit des brevets.

Le cabinet conseille et accompagne les entreprises de toutes tailles dans leurs démarches et actions permettant de valoriser et protéger leurs inventions et innovations techniques.

JP Karsenty collabore à ce titre étroitement avec plusieurs cabinets de conseil en propriété industrielle, français comme étrangers, avec lesquels il entretient des relations privilégiées. Cette collaboration permet aux avocats de JP Karsenty de maîtriser les aspects les plus techniques des brevets de ses clients quel qu'en soit le domaine. Ainsi, le cabinet intervient dans les domaines les plus variés que sont notamment la chimie, l'industrie pharmaceutique, la biotechnologie, les cosmétiques, l'agro-alimentaire, la mécanique, l'automobile, les télécoms, les nouvelles technologies etc.

JP Karsenty élabore auprès de ses clients les stratégies contractuelles, de valorisation et contentieuses, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins et servir au mieux leurs intérêts, et les assiste au travers de la négociation et de la rédaction de tous les actes juridiques liés à l'exploitation des brevets (contrats de cessions, licences, accords de confidentialité, communication de savoir-faire etc.).

Le cabinet intervient en amont des procédures contentieuses pour organiser la procédure de saisie-contrefaçon. A cet égard, le cabinet a développé un réseau national d'huissiers de justice, familiarisé aux particularités du droit des brevets et des problématiques liés à la confidentialité des éléments saisis.

Les avocats bénéficient d'une pratique contentieuse éprouvée devant les juridictions spécialisées, et représentent leurs clients dans le cadre des procédures judiciaires devant le Tribunal judiciaire de Paris et la Cour d'appel de Paris, exclusivement compétents pour connaître des actions en contrefaçon, en revendication et en nullité de brevet.

Classement Décideurs Magazine 2024 :

Brevets : Contentieux – Forte notoriété

Brevets : Contentieux pharma, biotechs et sciences de la vie - Forte notoriété